Monnaie unique: États membres satisfaisant aux critères (art. 109 J, par.2 et 4 traité CE)

1998/0812(CNS) - 02/05/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Par 468 voix contre 64 et 24 abstentions, le Parlement européen a adopté à une large majorité la recommandation faite par le Conseil des ministres des finances de lancer l'Union monétaire en 1999 avec onze des quinze pays de l'Union: la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal et la Finlande.